

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Lundi 5 mars 2018

Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h30 sous la présidence de Madame Cadopi Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau représenté par Madame Louise Nyssen, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier représentée par Madame Louise Nyssen,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Monsieur Gerard Piquemal, Madame Isabelle Aliaga représentée par Madame Nicole Muray

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Monsieur Damien Mosca, Madame Sophie Villecourt représentée par Monsieur Gerard Piquemal,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Madame Nicole Muray,

Collège F : Usagers.

Monsieur Damien Mosca,

Personnalité désignée par la Région.

Monsieur Hussein Bourgi représenté par Madame Marielle Cadopi,

Personnalités désignées par le Recteur.

Monsieur Jérôme Chapuisat représenté par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré représentée par Monsieur Marc Rosenzweig,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Capucine Ruiz représentée par Monsieur Damien Mosca,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Emmanuel Roux représenté par Madame Marielle Cadopi,

Invités présents à la séance.

Madame Laure Echalié, Monsieur Eric Favard, Monsieur Gilles Halbout, Monsieur Christian Lavergne, Madame Valérie Munier, Madame Déborah Nourrit.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi demande un volontaire pour être secrétaire de séance.

Madame Muray se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

1- Adoption des procès-verbaux des 17 octobre 2017 et 6 décembre 2017

Madame Cadopi demande aux membres du Conseil d'école s'il y a des remarques, en l'absence de remarques, Madame Cadopi propose de soumettre les deux procès-verbaux au vote.

• approbation du Procès-verbal du 17 octobre 2017

17 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 17

Le procès-verbal du 17 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

• approbation du Procès-verbal du 6 décembre 2017

17 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 17

Le procès-verbal du 6 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité

2- Avis sur les modalités de recrutement en Master 1 des 4 mentions MEEF

Madame Nyssen présente les données pour le portail Trouver Mon Master.

Une discussion s'engage sur les licences conseillées dans le premier degré.

Madame Nyssen explique que ce sont les licences classées dans le critère 1 par la FDE.

Madame Echalié demande si la licence *Humanité* peut être ajoutée aux licences conseillées au premier degré.

Madame Muray répond que dans le critère 1, ont été mises les licences qui correspondent à des disciplines du concours.

Madame Echalié ajoute que les licences *Humanité*, et *MIASH* relèvent toutes les deux du critère 1.

Madame Muray demandera au conseil de l'UFR Faculté d'Éducation, de la part du conseil d'école de l'ESPE-LR, si la licence *Humanité* et *MIASH* peuvent être classées dans le critère 1.

• Avis sur les modalités de recrutement en Master 1 des 4 mentions MEEF

17 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 17

Les modalités de recrutement en Master 1 des 4 mentions MEEF sont approuvées à l'unanimité.

3- Avis sur la convention partenariale relative à l'ESPE-LR

Monsieur Iung indique que cette convention avait été proposée lors de l'accréditation de l'ESPE en juin 2017 et votée par le conseil d'administration de la ComUE LR Universités, 4 modifications ont été introduites (voir le diaporama).

- Avis sur la convention partenariale

17 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 17

La convention partenariale est approuvée à l'unanimité.

4- Avis sur la convention d'application à la convention partenariale liant UM-ComUE LR Universités ; UPVD/ComUE LR Universités ; Unîmes/ComUE LR Universités ; UPVM3/ComUE LR Universités

Monsieur Iung présente les conventions d'application entre la ComUE LR et les universités

- Avis sur la convention partenariale

17votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 17

La convention partenariale est approuvée à l'unanimité.

L'an prochain, la diminution significative du nombre de fonctionnaires stagiaires fera mécaniquement baisser les versements des droits d'inscriptions. Le président de la ComUE s'engage à préserver le budget propre intégré de l'ESPE pour qu'elle puisse remplir toutes ses missions.

5- Informations du directeur

Monsieur Iung indique le prochain conseil d'école se tiendra au mois de mai.

Fin de la séance 17h38

Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

5 mars 2018



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Adoption des PV des conseils du 17/10/17 et 06/12/17

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Cette convention avait été proposée lors de l'accréditation de l'ESPE en juin 2017 et votée à ce moment là par le conseil d'administration de la COMUE.

4 modifications ont été introduites :

- ✓ Une relative aux inscriptions de étudiants du 1^{er} degré sur le site de Perpignan qui seront toutes réalisées à la FDE de l'Université de Montpellier dès la rentrée 2018
- ✓ Une référence à l'existence du comité de liaison a été rajoutée dans le préambule comme le demandait la DGESIP en aout 2017

Conformément aux statuts de l'ESPE. « le comité de liaison de l'ESPE_LR est composé :

- du Recteur ou son représentant
- du Président de la COMUE et des présidents des universités partenaires ainsi que leurs Vice-Présidents chargés de la formation ou leurs représentants
- du directeur de l'École et de ses éventuels adjoints

Ce comité de liaison est un lieu de discussion concernant les moyens apportés par les différents partenaires et des projets de l'ESPE_LR ainsi qu'un lieu de coordination des différents partenaires afin d'optimiser le fonctionnement de l'École.

Ce comité se réunit lorsque le recteur ou l'un des présidents ou le directeur de l'École le sollicite. »

- ✓ Elle reprend évidemment les points présents dans la convention partenariale
- ✓ Elle fixe les reversement des droits d'inscription :
 - Total des reversements des droits d'inscription pour 2018 : 295 424 €
 - Somme à reverser aux universités en fonction de leur poids dans le budget projet : $295\,424 - 112\,900 = 182\,524$ €
 - Montant reversé dans les différentes universités :

Année universitaire	2017/2018	Poids dans le budget projet
Montant à reverser aux établissements en fonction de leur poids dans le budget projet 2018	182 524 €	
Reversement à l'UM :	156 277 €	85,62%
Reversement à l'UM3 :	13 908 €	7,62%
Reversement à l'UPVD :	10 130 €	5,55%
Reversement à l'Unimes:	785 €	0,43%
Reversement à la COMUE	1 424 €	0,78%



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Informations du directeur ESPE du futur : en attente

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



trouvermonmaster.gouv.fr

Les données à saisir pour le portail TMM «trouver mon master» :

- Les capacités d'accueil
- Les dates de de la campagne de recrutement
- Les licences conseillées
- Des mots clés

Elles ont été rassemblées et seront envoyées à la DGESIP avant le 16 mars pour être affichées.

Capacités d'accueil

Les capacités d'accueil ont été votées, ou seront votées dans les conseils des universités

UPVM	validées en CA le 16 janvier
UPVD	validées en CA le 2 février
UNIMES	validées en CU le 7 mars
UM	validées en CFVU le 15 février, à confirmer en CA le 12 mars

Capacités d'accueil

Premier degré	896
Second degré	819
Encadrement éducatif	40
Pratique et ingénierie de la formation	Pas ouvert en M1

- **Niveau National : 12490 postes** (en 2017 : 12932 admis + 1999 candidats inscrits en liste complémentaire)
 - ✓ 10526 postes dans le concours externe (en 2017 : 11241 admis sur 11722 postes ouverts + 1550 candidats inscrits en liste complémentaire, 38,75% des présents aux écrits admis))
 - ✓ 650 postes ans le concours externe supplémentaire (400 à Créteil et 250 à Versailles) (en 2017 sur Créteil : 500 admis + 350 inscrits en liste complémentaire)
 - ✓ 181 au concours externe spécial (langues régionales) (en 2017 : 135 admis sur les 200 postes ouverts + 9 candidats inscrits en liste complémentaire, 54% des présents aux écrits admis))
 - ✓ 772 au troisième concours (2017 : 781 admis + 72 en liste complémentaire, 22% des présents aux écrits admis)
 - ✓ 345 au second concours interne (2017 : 273 admis + 18 en liste complémentaire, 44% des présents aux écrits admis)
 - ✓ 16 au second concours interne (langues régionales) : (2017 : 2 admis pour 14 postes ouverts)

- **Académie de Montpellier : 270 postes** (2017 : 550 admis + 92 en liste complémentaire)
 - ✓ 210 postes dans le concours externe (2017 : 448 admis + 92 en liste complémentaire, 31% des présents aux écrits admis)
 - ✓ 10 au concours externe spécial langues régionales : (2017 : 11 admis sur les 15 postes ouverts + 48% des présents aux écrits admis)
 - ✓ 35 au troisième concours (2017 : 60 admis, 24% des présents aux écrits admis)
 - ✓ 15 au second concours interne (2017 : 31 admis, 46% des présents aux écrits admis)

- **Nombre de postes ouverts, concours externe / Nombre d'admis en 2017 concours externe**
- **Baisse de 20% du nombre de postes ouverts en externe**

Concours	Concours externe			Troisième concours		Concours interne	
	Postes 2018	Admis 2017	Evolution poste 2017/2018	Postes 2018	Admis 2017	Postes 2018	Admis 2017
Agrégation	1 555	1709 (sur 1920 postes)	-19%	-	-	975	974
Capes	5 833	6011 (sur 7315 postes)	-20%	340	317 (sur 350 postes)	835	821 (sur 835 postes)
Capeps	630	800	21%	-	-	70	70
Capet	495	630 (sur 596 postes)	-20%	40	36 (sur 40 postes)	85	85
Caplp	1 580	1647 (sur 1920 postes)	-18%	10	10	315	281 (sur 315 postes)
CPE	270	320	15%	-	-	70	70